

# Conditions de Livraison



## **Frais de Port :**

1 à 12 bouteilles 20 € TTC

13 à 18 bouteilles 30 € TTC

19 à 36 bouteilles 35 € TTC

*Au-delà de 36 bouteilles, les  
frais de port vous seront  
offerts*

## **Pour nous passer commande :**

- Rédigez lisiblement les produits et quantités choisis sur papier libre.
- N'oubliez pas de joindre votre chèque à la commande à l'ordre de Côté Mas.
- Expédiez votre pli à l'adresse ci-dessous,

## **A la réception :**

- **Contrôler soigneusement et recomptez chaque colis.**
- **En cas de problème ; faites IMPERATIVEMENT des réserves auprès du livreur.**

**Si vous souhaitez nous rendre visite et découvrir l'ensemble de nos marques, nous aurons le plaisir de vous accueillir au Domaine cet été :**

**Tous les jours du mardi au samedi  
De 10h30 à 18h30**



# CÔTÉ MAS

- TABLE ET VINS -

LE RESTAURANT DU CHÂTEAU PAUL MAS

## **Conditions Générales de Ventes :**

Sauf stipulation contraire expressément formulée, les ventes de services ou produits ont toujours lieu aux conditions générales suivantes, lesquelles sont de rigueur et acceptées sans réserves. La présente facturation est conforme au bon de commande, ou à défaut, à l'accord verbal pris.

## **Expéditions :**

Nos marchandises sont vendues et reconnues "départ", elles voyagent selon l'usage aux risques et périls du destinataire, même si l'expédition a été faite en port payé. La responsabilité du livreur cesse au moment de la remise au transporteur.

## **Paiement :**

Conformément aux dispositions de la loi 92,1442 du 31/12/92 la date de règlement de chaque livraison sera celle mentionnée sur la facture. Tout paiement anticipé d'une échéance ou de l'intégralité de la facture n'entraînera pour son bénéficiaire aucun escompte. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le vendeur, le défaut de paiement aux dates convenues entraînera de plein droit, sans aucune formalité, notamment de mise en demeure :

- L'exigibilité de toutes les sommes dues, principal et accessoires, quel que soit le mode de paiement
- L'application d'une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculé proportionnellement au nombre de jours courus depuis la date d'échéance jusqu'au complet paiement, somme à laquelle s'ajouteront les frais de recouvrement;

Clause de Réserve de Propriété :

Toutes les marchandises vendues restent la propriété de notre société jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations de l'acheteur, et spécialement jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires. Jusqu'à cette date, les marchandises livrées seront considérées comme consignées, l'acheteur supportera le risque des dommages que les marchandises pourraient subir.

Par paiement, il faut entendre soit la remise effective d'espèces, soit l'encaissement des chèques.

En cas de fournitures régulières, et par conséquent de remises de factures permanentes, la réserve de propriété reste en vigueur comme garanties pour le solde définitif à encaisser.

En cas d'intervention de l'acheteur, en particulier en cas de saisie des marchandises achetées, ou en cas d'atteinte quelconque à nos droits portés à des tiers, l'acheteur est obligé d'en avvertir par lettre recommandée notre société en indiquant le coût de l'intervention pour y pallier.

Pendant la durée de la réserve de propriété au profit de notre société, les marchandises doivent être assurées par l'acheteur. En cas de sinistre, les règlements provenant de la compagnie d'assurance nous seront acquis, sous réserve de tout recours contre l'acheteur.

[www.paulmas.com](http://www.paulmas.com)

[www.cote-mas.fr](http://www.cote-mas.fr)

[www.arrogant-frog.com](http://www.arrogant-frog.com)



SARL Côté Mas  
Route de Villeveyrac – 34530 MONTAGNAC  
Tél : +33 (0) 4 67 24 36 10  
Capital 500 000 €  
SIRET : 422965 160 00027 – TVA : FR80422965160